

221182.-

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratique-Paix

83/528 du 29/6/1983

LE DECRET N° _____ /ETR-SG/DAAF/DP

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 de certains fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire, en tête GANAO Charles.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi 25/80 du 11 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixent le règlement sur la solde des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 61/143/FP du 27 juin 1961 portant Statut Commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 62/130/NF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 65/170 du 25 juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 portant application des dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/630 du 27 décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

Vu les Procès-verbaux de la Commission Administrative Paritaire réunie à BRAZZAVILLE, le 6 octobre 1982,

DECRETE

.../...

ARTICLE 1er.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 les fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire dont les noms suivent :

I/- CONSEILLER DES AFFAIRES ETRANGERES :

POUR LE 4ème échelon - A 2 ans

Mr. GANAO Charles ONU GENEVE

II/- SECRETAIRE DES AFFAIRES ETRANGERES :

Pour le 9ème échelon - A 2 ans

Mr. GOMEZ Isaac UNICEF ABIDJAN

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 29 Juin 1983

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Pierre N Z E.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- | | | | |
|----------------|---|-----------------|---|
| - JORPC..... | 2 | - DB..... | 2 |
| - PR..... | 2 | - DCF..... | 1 |
| - PN..... | 2 | - SGCM/BC..... | 4 |
| - CAB/HRE..... | 4 | - DIV.PERS..... | 6 |
| - COME..... | 2 | - INTERESSES.. | 2 |
| - SITUS..... | 4 | - DOSSIENS..... | 6 |
| - CF..... | 2 | | |